

Province du Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité de Palmarolle

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 124, rue Principale à Palmarolle, le **jeudi 20 mai 2021, à 18 h 30.**

Séance tenue sous la présidence de madame la mairesse suppléante Aline Bégin.

Présences :

Mmes Aline Bégin
 Lyne Vachon
 Véronique Aubin
 Michelle Croteau

M. Jacques Chabot

Assiste également à l'assemblée, madame Kary-Ann Taché, secrétaire-réceptionniste, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.

Ouverture de la séance à 18 heures et 40 minutes, et mot de bienvenue de la présidente d'assemblée.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 21-05-458

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
 - 2.1. ABROGATION DE LA RÉOLUTION N° 21-04-413 ET N° 21-05-442;
 - 2.2. ENTENTE SUITE À L'ABROGATION DE LA RÉOLUTION N° 21-04-413;
3. LEVÉE DE LA SÉANCE.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Lyne Vachon, appuyé par la conseillère Véronique Aubin et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour présenté par la mairesse suppléante, Aline Bégin, soit adopté tel que présenté.

2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

2.1. Abrogation de la résolution n° 21-04-413 et n° 21-05-442

Résolution n° 21-05-459

ATTENDU que les citoyens résidents concernés par l'acquisition du lot 5 048 905 en référence à la résolution 21-04-413 adoptée lors de la séance ordinaire du 6 avril 2021, contestent cette décision en soumettant des documents la contredisant;

ATTENDU qu'après vérification des informations manquantes au dossier municipale lors d'une rencontre à huis clos avec le Conseil municipal de Palmarolle concernant l'accession des terrains du 851, 855 et 859 chemin du quai et d'ententes antérieures avec les résidents dont une lettre déposée par la demanderesse datée du 3 juillet 1995;

ATTENDU que la municipalité de Palmarolle mentionnait qu'elle conserverait cette demande dans ses dossiers mentionnant que les dits terrains avaient déjà une vocation de stationnement et d'airs d'accès public (Procès-verbal Municipalité de Palmarolle 3 juillet 1995);

ATTENDU que lors de la remise des lots éparés à la Municipalité ayant été transigés au début de l'année 1996, cette demande serait reprise en considération (lettre datant du 11 septembre 1995);

ATTENDU qu'un avis public avait été émis le 4 janvier 1999 au cours d'une séance du Conseil annonçant que Madame Rolande Grenon réitérait son désir d'acquérir le lot 1 et 3 pour des fins personnelles;

ATTENDU que de nombreuses preuves irréfutables ont été soumises au Conseil municipale alors que celui-ci en ignorait l'existence;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Michelle Croteau et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal abroge la résolution 21-04-413 « Demande d'acquisition du lot fait par M. Jean-Pierre Carreau », la résolution 21-05-442 « Vente du lot 5 048 905 » ainsi que l'offre faite le 6 avril 2021».

2.2. Entente suite à l'abrogation de la résolution n° 21-04-413

Résolution n° 21-05-460

ATTENDU que suite à l'annulation de la vente du lot 5 048 905 à monsieur Jean-Pierre Carreau, celui-ci a proposé à la Municipalité de Palmarolle de signer une entente afin d'être dédommager pour les frais et les problèmes engendrés par l'annulation de la vente pour un montant final de mille-deux-cent-trente dollars (1230\$);

ATTENDU qu'une entente sera signée entre les deux partis pour mettre un terme final au dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Chabot, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil municipal accepte (n'accepte pas) la proposition d'entente de monsieur Jean-Pierre Carreau au montant final de milles-deux-cent-trente dollars (1230\$) pour l'indemniser de l'annulation de la vente du lot 5 048 905;

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée et fermeture de la séance

Résolution n° 21-05-461

Il est proposé par la conseillère Véronique Aubin, appuyé par la conseillère Lyne Vachon et unanimement résolu et adopté :

QUE la séance soit levée à 18 heures et 45 minutes.

La présidente d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

Aline Bégin
Mairesse Suppléante

Kary-Ann Taché
Secrétaire-réceptionniste